

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2020

PROMOUVANT FRANCE DES ACCENTS - (N° 2473)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par

M. Bru, M. Balanant, Mme Brocard, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe et
Mme Vichnievsky

à l'amendement n° CL|7 (Rect) de M. Euzet

TITRE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.